

ASSOCIATION LOI 1901 Agrément Jeunesse et Sports n° S-022-97 Affiliation FFVL n°14794

Le 25 novembre 2004

Salut à tous, à chacun et à chacune

Après l'annulation du N° de printemps, enfin ...ouf la voilà, l'édition de fin d'année de notre "journal". Nous espérons que sa lecture te transportera ailleurs, le temps de revivre les aventures de cette année au travers des divers récits concoctés par quelques « Cabri poètes ».

Ci-joint également ta licence et un bulletin d'inscription (à renvoyer IMMEDIATEMENT sans tarder, ni traîner les ailes) pour l'Assemblée Générale du Club, qui se tiendra le :

Samedi 11 Décembre 2004 à 18H00 à l'atelier des DAVITS, place Voltaire à PAULHAN

L'Assemblée générale sera comme chaque année l'occasion de faire le point sur la saison écoulée, mais aussi et surtout le moment d'imaginer les projets qui nous porteront l'an prochain. Et ça, c'est le travail de tous (et donc le votre!) que de s'interroger sur vos attentes et vos envies pour faire naître de nouvelles idées ... Peut-être en viendrez-vous à vous questionner sur ce que doit être la vocation essentielle du Club? Si c'est le cas, faites-nous part de vos réflexions à l'AG!

Avec le renouvellement du comité directeur et de la présidence du Club, se présente cette année à vous une occasion inespérée de participer à composer une équipe dynamique et conviviale. Les contraintes ne sont pas énormes : 3 à 4 réunions par an, quelques heures de travail à la maison ou en équipe (il y en a pour tous les budgets) et certaines fois quelques exercices sur le terrain. Bref, que du bonheur ! Allez, laissez-vous tenter, vous ne le regretterez pas !

Vous l'aurez compris, on a plus que jamais besoin de votre collaboration ; du moins disponible au plus investi, pour trouver de belles idées de projets, pour aider à les réaliser...pour y participer.

Concernant le renouvellement des licences :

Les licences 2004 seront délivrées à l'occasion de l'Assemblé Générale; pour avancer ce travail laborieux qui empiète beaucoup sur le temps de l'AG, pensez à remplir (très attentivement) à l'avance le formulaire de licence joint à ce courrier... et pensez au chéquier!

Concernant le certificat médical, vous <u>devez présenter un certificat médical valide</u> pour pouvoir être licencié (validité 1 an pour les compétiteurs, 2 ans pour les plus de 40 ans et 3 ans pour les moins de 40 ans) ... Donc, n'oubliez pas si nécessaire de passer chez le toubib avant l'AG! (si vous en avez un valide de l'an passé, apportez-le ... certains nous les ont laissé l'an dernier, on les apportera).

A bientôt en l'air ou à l'A.G!

Pascal.



ASSOCIATION LOI 1901 Agrément Jeunesse et Sports n° S-022-97 Affiliation FFVL n°14794